

Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 18 septembre 2013 à 19 h 30, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Robert Sauvé, à laquelle sont présents les membres suivants : le représentant de Coteau-du-Lac, Mario Cadieux, la maire d'Hudson, Diane Piacente, le maire de L'Île-Perrot, Marc Roy, la mairesse des Cèdres, Géraldine T. Quesnel, le maire des Coteaux, Réal Boisvert, la mairesse de Notre-Dame-del'Île-Perrot, Marie-Claude Nichols, le maire de Pincourt, Yvan Cardinal, la maire de Pointe-des-Cascades, Maryse Sauvé, le maire de Pointe-Fortune, Jean-Pierre Daoust, le maire de Rigaud, Réal Brazeau, le maire de Rivière-Beaudette, Patrick Bousez, la mairesse de Saint-Clet, Nicole Loiselle, la mairesse de Sainte-Justinede-Newton, Patricia Domingos, la maire de Sainte-Marthe, Aline Guillotte, le maire de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, la maire de Saint-Zotique, Gaëtane Legault, la mairesse de Terrasse-Vaudreuil, Manon Trudel, le maire de Très-Saint-Rédempteur, Jean Lalonde, le maire de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon, et le maire de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents messieurs le directeur général, Guy-Lin Beaudoin, ainsi que mesdames la directrice du greffe et du contentieux, Valérie Tremblay, et la directrice de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Annie Lévesque.

Sont absents messieurs le maire de L'Île-Cadieux, Marc-André Léger, le directeur général adjoint, Raymond Malo, et le directeur des ressources humaines et du développement social durable, Simon Bellemare, ainsi que madame la directrice des opérations, Nadine Ethier.

1. <u>BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et constate qu'il y a quorum.

13-09-18-01

Il est proposé par madame **Patricia Domingos**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **d'ouvrir** la séance à 19 h 30.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

13-09-18-02

Il est proposé par madame **Géraldine T. Quesnel**, appuyé par monsieur **Réal Boisvert** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. REMISE DE SUBVENTIONS

Aucun sujet traité.

4. PROCÈS-VERBAUX

4.1. SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL

Monsieur le directeur général fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.

4.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AOÛT 2013 : ADOPTION

13-09-18-03

Il est proposé par monsieur Claude Pilon, appuyé par madame Patricia Domingos et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2013 tel que présenté.

Initiales du PRÉFET Initiales du SEC.-TRES No de résolution Du apposation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Proposition adoptée.

5. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

5.1. PRÉSENTATION DU PROJET « SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE : VOLET GÉOMATIQUE » PAR MESSIEURS CÉDRIC MARCEAU, SPÉCIALISTE EN GÉOMATIQUE, ET JOCELYN CARDINAL, GESTIONNAIRE DE PROJETS

Monsieur le préfet accueille messieurs Cédric Marceau, spécialiste en géomatique, et Jocelyn Cardinal, gestionnaire de projets, pour présenter aux membres le projet intitulé « Schéma de couverture de risques en sécurité incendie : volet géomatique ». Monsieur Cardinal présente également le mode de gestion par projets.

Monsieur Marc Roy, maire de la ville de L'Île-Perrot, prend son siège à 19 h 43.

5.2. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME « ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT » PAR MONSIEUR PHILIPPE CHENARD, GESTIONNAIRE DE PROGRAMME ET DES POLITIQUES

Monsieur le préfet accueille monsieur Philippe Chenard qui vient présenter aux membres l'organisme Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

5.2.1. ADHÉSION À L'ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

Monsieur le préfet remet des tableaux aux membres concernant les coûts d'adhésion à *Alliance des Grands Lacs et du Saint-Laurent* pour les municipalités. Ce dossier sera analysé lors du comité d'analyse du budget pour l'année 2014.

6. <u>RETOUR SUR LES REPRÉSENTATIONS ET INTERVENTIONS DU PRÉFET</u>

Monsieur le préfet informe les membres des activités de représentations et d'interventions depuis le dernier conseil en août :

29 août : Tournoi de golf du commandant de la Sûreté du Québec

Montérégie à Saint-Césaire:

9 septembre : Point de presse – Lancement du programme de bourses en

soutien aux artistes de Vaudreuil-Soulanges à la MRC;

10 septembre : Séance de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud

à La Prairie;

10 septembre : Dévoilement de la nouvelle identité de la Chambre de

commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges (CCIVS)

au Club de golf Saint-Zotique;

11 septembre : Conférence de presse – Salon de l'emploi de Vaudreuil-

Soulanges au Mont-Rigaud;

12 septembre: Rencontre au MAMROT avec la directrice du cabinet du

ministre, Madame Claude De Bellefeuille à Montréal;

13 septembre : Conseil d'administration de la CRÉ VHSL à Salaberry-de-

Valleyfield.

7. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

7.1. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES DU 5 SEPTEMBRE 2013

Monsieur Jean Lalonde, président du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.



13-09-18-04

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Il est proposé par monsieur Mario Cadieux, appuyé par madame Aline Guillotte et résolu d'adopter le compte rendu du comité des ressources humaines du 5 septembre 2013.

Proposition adoptée.

7.1.1. POLITIQUE D'UTILISATION DES OUTILS DE COMMUNICATION DE LA MRC : ADOPTION

CONSIDÉRANT l'absence d'une politique énonçant des directives spécifiques concernant l'utilisation des outils de communication par le personnel de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la consultation du comité de qualité de vie au travail (CQVT) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la consultation du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la MRC de Vaudreuil-Soulanges - CSN;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines du 5 septembre 2013;

POUR CES MOTIFS,

13-09-18-05

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'adopter** la politique d'utilisation des outils de communication de la MRC de Vaudreuil-Soulanges comme faisant partie intégrante de la présente et **de mettre** celle-ci en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2013, faisant suite à la communication de la politique au personnel de la MRC.

Proposition adoptée.

7.2. CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES DU 4 SEPTEMBRE 2013

Madame Géraldine T. Quesnel, présidente du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

13-09-18-06

Il est proposé par madame **Maryse Sauvé**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **d'adopter** le compte rendu du conseil d'administration du Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges du 4 septembre 2013.

Proposition adoptée.

7.3. COMITÉ RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT ET D'ENVIRONNEMENT DU 4 SEPTEMBRE 2013

Madame Géraldine T. Quesnel, présidente du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

13-09-18-07

Il est proposé par madame **Géraldine T. Quesnel**, appuyé par monsieur **Réal Brazeau** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité régional d'aménagement et d'environnement du 4 septembre 2013.

Proposition adoptée.

7.3.1. PRÉSENTATION DU PORTRAIT ET DU DIAGNOSTIC DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) PAR MONSIEUR THIERRY DEROO

Monsieur le préfet accueille monsieur Thierry Deroo, conseiller en aménagement du territoire, pour présenter aux membres le portrait et le diagnostic du plan de développement de la zone agricole (PDZA).



PROPOSITION DE HUIS CLOS

13-09-18-08

Il est proposé par madame **Géraldine T. Quesnel**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **de procéder** à huis clos à 20 h 41.

Proposition adoptée.

7.3.2. ÉCOCENTRE DE LA MRC SITUÉ DANS LA MUNICIPALITÉ DE RIGAUD

LEVÉE DU HUIS CLOS

13-09-18-09

Il est proposé par madame **Géraldine T. Quesnel**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu de lever le huis clos à 21 h 27.

Proposition adoptée.

7.3.2.1. RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 207-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 207 DÉCRÉTANT LA RÉALISATION DE L'ÉCOCENTRE DE RIGAUD, D'UNE DÉPENSE ET D'UN EMPRUNT D'UN-MILLION-TROIS-CENT-SOIXANTE-NEUF-MILLE-SEPT-CENT-VINGT DOLLARS (1 369 720 \$) AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT

7.3.2.1.1. RÉSOLUTION D'ADOPTION

13-09-18-10

Il est proposé par madame **Géraldine T. Quesnel**, appuyé par monsieur **Réal Brazeau** et résolu **d'adopter** le Règlement d'emprunt numéro 207-2 modifiant le Règlement d'emprunt numéro 207 décrétant la réalisation de l'écocentre de Rigaud, d'une dépense et d'un emprunt d'un-million-trois-cent-soixante-neuf-mille-sept-cent-vingt dollars (1 369 720 \$) afin d'augmenter la dépense et l'emprunt.

Proposition adoptée.

7.3.2.1.2. LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT

La lecture du règlement est faite par madame Valérie Tremblay, secrétairetrésorière adjointe conformément aux règles du Code municipal.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 207-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 207 DÉCRÉTANT LA RÉALISATION DE L'ÉCOCENTRE DE RIGAUD, D'UNE DÉPENSE ET D'UN EMPRUNT DE 1 369 720 \$ AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT.

RÈGLEMENT NUMÉRO 207-2

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a adopté, le 5 février 2007, en vertu des articles 678.0.2.1 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), le Règlement numéro 188 « Règlement concernant la déclaration de compétence partielle relativement au domaine de la gestion des matières résiduelles » afin de déclarer sa compétence relativement à tout le domaine de la gestion des matières résiduelles à l'exclusion de la collecte, du transport et de l'élimination des matières résiduelles non dangereuses d'origine domestique;

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a adopté le 22 août 2007 le « Règlement numéro 188-1 modifiant le Règlement de déclaration de compétence numéro 188 pour ajouter l'élimination de déchets domestiques et la réglementation et la mise en œuvre des plans de gestion »;



ATTENDU QUE ce dernier règlement, tel qu'en fait état son titre, ajoute à la compétence de la MRC prévue au Règlement numéro 188 l'élimination des déchets domestiques, la réglementation et la mise en œuvre des plans de gestion applicables à son territoire;

ATTENDU QUE ce Règlement numéro 188-1 exclut spécifiquement des compétences de la MRC la collecte et le transport des matières résiduelles non dangereuses d'origine domestique ainsi que l'octroi par les municipalités locales des contrats d'élimination de ces matières à une installation d'élimination établie avant l'entrée en vigueur des plans de gestion applicable au territoire;

ATTENDU QUE ces écocentres s'inscrivent dans le processus de la mise en œuvre de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles et des plans de gestion élaborés par la Communauté métropolitaine de Montréal et par la MRC:

ATTENDU Qu'un premier écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges a été mis en opération dans la Ville de Vaudreuil-Dorion en 2013;

ATTENDU QUE trois (3) autres écocentres seront construits dans les prochaines années, dont l'un à Rigaud;

ATTENDU la promesse d'achat du terrain acceptée par la Municipalité de Rigaud conformément à la résolution numéro 2010-10-412 et l'achat du terrain en date du 16 mai 2011 devant Me Yves Piché, notaire;

ATTENDU QUE la signature d'une seconde promesse d'achat pour un terrain additionnel requis par le projet a été acceptée par la Municipalité de Rigaud conformément à la résolution numéro 2013-09-410;

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier le Règlement d'emprunt numéro 207 entré en vigueur le 20 janvier 2011 afin de modifier la description des terrains acquis de la Municipalité de Rigaud, le montant de la dépense et l'emprunt prévu à cette fin;

ATTENDU QU'en date du 18 septembre 2013, aucune dépense excédentaire n'a été engagée ou réalisée à l'égard de l'objet du Règlement numéro 207;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil du 28 août 2013;

ATTENDU QUE lecture du présent règlement a été faite séance tenante lors de son adoption au cours de la séance ordinaire du conseil du 18 septembre 2013;

POUR CES MOTIFS,

13-09-18-11

Il est proposé par madame **Géraldine T. Quesnel**, appuyé par monsieur **Réal Boisvert** et résolu **qu'**un règlement portant le numéro 207-2 **soit** et **est adopté** et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

ARTICLE 1

L'article 1 est remplacé par l'article suivant :

« Le conseil est autorisé à réaliser un (1) écocentre dans les limites de son territoire, soit sur le territoire de la municipalité de Rigaud, tel qu'il appert de la résolution numéro 2010-10-412 de la municipalité de Rigaud quant à l'acceptation de l'offre d'achat du terrain et de l'acte de vente notarié, à la résolution numéro 2013-09-410 de la municipalité de Rigaud quant à l'acceptation de l'offre d'achat pour le terrain additionnel requis pour le projet et au tableau synthèse préparé par la directrice des opérations daté du 18 septembre 2013 joints en liasse au présent règlement en annexe « A-1 » pour en faire partie intégrante. »

ARTICLE 2

L'article 2 est remplacé par l'article suivant :

« Le conseil est autorisé à acquérir, aux fins du présent règlement, de gré à gré, les lots suivants :



- 4 709 050 du Cadastre du Québec, situé dans la Municipalité de Rigaud tel qu'il appert au plan cadastral du 27 septembre 2010, minute 1797, dossier f11047, préparé par l'arpenteur géomètre Éric Coulombe;
- 5 376 629 situé dans la Municipalité de Rigaud tel qu'il appert au plan cadastral parcellaire du 5 septembre 2013, minute 3588, dossier f13009r, préparé par l'arpenteur géomètre Éric Coulombe;

joints en liasse au présent règlement en annexe « B-1 » pour en faire partie intégrante. »

ARTICLE 3

L'article 3 est remplacé par l'article suivant :

« Le conseil est autorisé à dépenser une somme de trois-millions-quatre-cent-quatre-vingt-un-mille-cent-soixante-dix-huit dollars (3 481 178 \$) aux fins du présent règlement. »

ARTICLE 4

L'article 4 est remplacé par l'article suivant :

« Aux fins d'acquitter les dépenses prévues au présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de trois-millions-trois-cent-six-mille-six-cent-soixante-dix-huit dollars (3 306 678 \$) sur une période de dix (10) ans et à affecter une somme de cent-soixante-quatorze-mille-cinq-cents dollars (174 500 \$) provenant du fonds général ».

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ROBÉRT SAUVÉ

Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN Directeur général et

secrétaire-trésorier

ADOPTÉ à la séance ordinaire du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 18 septembre 2013

Entré en vigueur le _____

Les annexes font parties intégrantes du présent règlement.

Proposition adoptée.

7.3.2.2. FINANCEMENT INTÉRIMAIRE

CONSIDÉRANT la recommandation du comité régional d'aménagement et d'environnement du 4 septembre 2013 d'aller de l'avant avec la construction de l'écocentre de la MRC situé dans la Municipalité de Rigaud;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres pour les travaux de construction, de surveillance de la construction et du contrôle de la qualité des matériaux;

CONSIDÉRANT les Règlements d'emprunt 207 et 207-2 pour la réalisation de l'écocentre de la MRC situé dans la Municipalité de Rigaud;

POUR CES MOTIFS.

13-09-18-12

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu **que** les sommes nécessaires à la réalisation de l'écocentre de la MRC situé dans la Municipalité de Rigaud **soient prises** à même le fonds général.



Proposition adoptée.

7.3.2.3. AUTORISATION D'ALLER EN APPELS D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX AINSI QUE POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT la recommandation du comité régional d'aménagement et d'environnement du 4 septembre 2013 d'aller de l'avant avec la construction de l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé dans la Municipalité de Rigaud;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS,

13-09-18-13

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'autoriser** l'administration de la MRC à procéder à des appels d'offres sur invitation pour le contrôle de la qualité des matériaux ainsi que pour la surveillance des travaux de construction pour l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé dans la Municipalité de Rigaud.

Proposition adoptée.

7.3.2.4. APPROBATION DES GRILLES D'ÉVALUATION

CONSIDÉRANT la préparation des plans et devis pour procéder aux appels d'offres sur invitation pour le contrôle de la qualité des matériaux ainsi que pour la surveillance des travaux de construction pour l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé dans la Municipalité de Rigaud;

POUR CE MOTIF,

13-09-18-14

Il est proposé par madame **Géraldine T. Quesnel**, appuyé par madame **Patricia Domingos** et résolu **d'approuver** la grille d'évaluation pour le contrôle de la qualité des matériaux jointe à la présente comme faisant partie intégrante et **d'approuver** la grille d'évaluation pour la surveillance des travaux de construction jointe à la présente comme faisant partie intégrante.

Proposition adoptée.

7.3.2.5. AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA CONSTRUCTION

CONSIDERANT la recommandation du comité régional d'aménagement et d'environnement du 4 septembre 2013 d'aller de l'avant avec la construction de l'écocentre de la MRC situé dans la Municipalité de Rigaud;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS.

13-09-18-15

Il est proposé par monsieur **Jean-Pierre Daoust**, appuyé par monsieur **Réal Brazeau** et résolu **d'autoriser** l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à un appel d'offres public pour la construction de l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé dans la Municipalité de Rigaud.

Proposition adoptée.



7.4. SOUS-COMITÉS DU COMITÉ DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU 2 AOÛT 2013 ET DU 30 AOÛT 2013

Monsieur Patrick Bousez, président du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

13-09-18-16

Il est proposé par madame **Patricia Domingos**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **d'adopter** les comptes rendus des sous-comités du comité de diversification et de développement du 2 août 2013 et du 30 août 2013.

Proposition adoptée.

7.4.1. OCTROI DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ

CONSIDÉRANT le plan de diversification et de développement de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les recommandations du sous-comité du comité de diversification et de développement suite à la rencontre du 30 août 2013;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) suite aux recommandations du sous-comité;

POUR CES MOTIFS.

13-09-18-17

Il est proposé par madame **Patricia Domingos**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **d'approuver** le projet suivant aux fins de subvention dans le cadre de la troisième (3°) année du protocole de diversification et de développement du territoire hors Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, selon le montant indiqué :

1	DEMANDEUR CLD Vaudreuil- Soulanges	Frais de gestion	OCTROYÉ (\$) 5 000 \$
•	TOTAL DES PROJETS ACCEPTÉS		5 000 \$

Proposition adoptée.

7.4.2. FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ : RAPPORT

CONSIDÉRANT le protocole d'entente du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) qui demande à la MRC de remettre annuellement au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) un rapport d'activités quant à la mise en œuvre d'une stratégie de diversification et de développement sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT le rapport d'activités préparé par monsieur Philippe Roy, conseiller en développement rural et secrétaire du comité de diversification et de développement, pour la troisième (3°) année du protocole;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport d'activités a été présenté au sous-comité du comité de diversification et de développement lors de la rencontre du 30 août 2013;

POUR CES MOTIFS,



13-09-18-18

13-09-18-19

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Il est proposé par madame **Patricia Domingos**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **d'adopter** le rapport d'activités de la troisième (3^e) année du *Fonds de soutien aux territoires en difficult*é, d'autoriser le directeur général à le signer et de demander au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) de procéder au quatrième (4^e) versement relié à l'entente pour un montant de cent-mille dollars (100 000 \$).

Proposition adoptée.

8. PÔLE INSTITUTIONNEL RÉGIONAL

8.1. STATUT DU DOSSIER

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

9. PLAN INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT (PIDA)

9.1. STATUT DU DOSSIER

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

10.1.1. ENTÉRINEMENT DES LISTES ADOPTÉES PAR LE COMITÉ ADMINISTRATIF DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

Il est proposé par monsieur Claude Pilon, appuyé par monsieur Jean Lalonde et résolu d'adopter la liste MRC 13-09-18.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 13-09-18, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

10.1.2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'ÉTAT DES FINANCES

Monsieur le directeur général dépose le rapport sur l'état des finances.

10.2. GREFFE ET LÉGISLATION

10.2.1. PANNEAUX AUTOROUTIERS : DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) détient la pleine juridiction en matière de signalisation sur le bord des routes numérotées;

CONSIDÉRANT la nécessité de la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'identifier la région avec des panneaux d'accueils en bordure des routes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges est la principale porte d'entrée au Québec pour les véhicules en provenance de l'Ontario, l'Ouest canadien et les visiteurs et touristes en provenance des États-Unis;

CONSIDÉRANT QUE près de 80 % des marchandises expédiées vers ou en provenance de l'Ontario et aux États-Unis transitent par le territoire;

9



CONSIDÉRANT la résolution du comité administratif du 12 juin 2013 numéro CA 13-06-12-07 mandatant le directeur général de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour effectuer les démarches nécessaires auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) afin d'évaluer la possibilité d'avoir des panneaux autoroutiers conformes à ceux installés par le MTQ;

POUR CES MOTIFS.

13-09-18-20

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par monsieur **Réal Boisvert** et résolu **que** la MRC de Vaudreuil-Soulanges **demande** au ministère des Transports du Québec (MTQ) d'élargir les critères permettant l'accès à la signalisation de destination afin d'avoir des panneaux verts de destination pour l'identification du territoire à chaque porte d'entrée de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

que copie de la présente résolution soit acheminée à l'ensemble des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour appui dans ce dossier;

de solliciter l'appui de la députée de Soulanges, madame Lucie Charlebois, et du député de Vaudreuil, monsieur Yvon Marcoux, relativement à cette requête;

que copie de la présente résolution soit transmise à chacune des MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour appui dans ce dossier.

Proposition adoptée.

10.2.2. LAC-À-L'ÉPAULE EN NOVEMBRE 2013 : POSITIONNEMENT

13-09-18-21

Il est proposé par madame Patricia Domingos, appuyé par madame Aline Guillotte et résolu d'autoriser l'administration générale à effectuer les dépenses nécessaires pour la tenue du lac-à-l'épaule ayant trait notamment à l'intégration des nouveaux élus et à la préparation budgétaire 2014, d'une durée de trois (3) jours en novembre 2013 et d'affecter les sommes au surplus accumulé non réservé.

Proposition adoptée.

10.2.3. RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CANAL DE SOULANGES : POSITIONNEMENT

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

11. COMMUNICATIONS

Aucun sujet traité.

12. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

13. <u>SÉCURITÉ</u>

13.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

13.2. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.



13.3. SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

14. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

15. ENVIRONNEMENT

15.1. COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

15.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

15.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

16. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

16.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

16.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ

Aucun sujet traité.

17. DÉVELOPPEMENT

17.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

17.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

18. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

19. CULTURE

Aucun sujet traité.

20. AFFAIRES NOUVELLES

20.1. DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE MODIFIER LA LÉGISLATION AFIN DE PRÉSERVER LA CONFIDENTIALITÉ DES ADRESSES DES RÉSIDENCES HÉBERGEANT LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE: DEMANDE D'APPUI DE LA VILLE DE CHAMBLY

Monsieur le directeur général dépose une demande d'appui de la ville de Chambly.

Il est proposé par madame **Géraldine T. Quesnel**, appuyé par madame **Patricia Domingos** et résolu **d'appuyer** la Ville de Chambly dans ses démarches afin de préserver la confidentialité des adresses des résidences hébergeant les femmes victimes de violence conjugale.

Proposition adoptée.

13-09-18-22





21. RAPPORT DES ÉLUS

Madame Géraldine T. Quesnel, mairesse de la municipalité des Cèdres, informe les membres concernant le concert-bénéfice de Renée Martel au profit du Centre d'histoire La Presqu'île. Le spectacle aura lieu le 17 octobre en la salle Paul-Émile-Meloche de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes. Elle rappelle aussi aux membres la possibilité d'acheter les œuvres originales de la piste cyclable en œuvres qui sont actuellement en exposition au Pavillon Wilson et dans la salle du conseil de la MRC.

Monsieur Marc Roy, maire de la ville de L'Île-Perrot, informe les membres que le samedi 21 septembre prochain aura lieu, au centre communautaire Paul-Émile-Lépine, la 7^e édition de la « Fête gourmande » organisée par les élèves du Centre de l'éducation des adultes de L'Île-Perrot.

Madame Patricia Domingos, mairesse de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, informe les membres qu'elle a deux inscriptions supplémentaires pour les assises de la FQM. Elle informe aussi les membres qu'elle participera à une conférence de presse sur Enbridge la semaine prochaine.

Madame Manon Trudel, mairesse de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, suggère aux membres une nouvelle émission sur *Vaudreuil-Soulanges.tv*.

Monsieur Jean Lalonde, maire de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, rappelle aux membres les 72^{es} Assises annuelles de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) les 26, 27 et 28 septembre prochains au Centre des congrès de Québec.

Monsieur Yvon Bériault, maire de la municipalité de Saint-Télesphore, invite les membres à l'inauguration du projet Pacte rural « Saint-Télesphore en action » qui aura lieu le samedi 21 septembre dès 16 h 30. Ce projet vise à mobiliser les citoyens et à animer la municipalité en créant un lieu de rencontre favorisant le développement de saines habitudes de vie.

En raison du décès de 6 personnes dans l'accident d'un autobus à un passage à niveau en milieu urbain à Ottawa, les membres ainsi que les citoyens gardent une minute de silence.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Monsieur Crevier demande des informations sur les frais à payer par les citoyens pour l'utilisation de l'écocentre. Madame Annie Lévesque, directrice de l'aménagement du territoire et de l'environnement, précise qu'une tarification est applicable lorsqu'annuellement un citoyen est venu déposer plus de 12m³ à l'écocentre.

Il questionne aussi sur le temps alloué au huit clos de la séance.

23. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Mario Cadieux** et résolu **que** la séance **soit levée** à 22 h 11.

Proposition adoptée.

ROBERT SAUVÉ

Préfet

13-09-18-23

GUY-LIN BEAUDOIN Directeur général

et secrétaire-trésorier